



Commission économique pour l'Europe**Conférence des statisticiens européens****Groupe d'experts de la comptabilité nationale****Vingt et unième session**

En ligne, 17, 19, 23 et 25 mai 2022

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Communication, mondialisation et transition numérique : faits nouveaux**C.4 Négoce international et producteurs sans usine ;
explication des raisons pour lesquelles les biens faisant
l'objet d'un négoce international sont enregistrés en
tant qu'exportations négatives ; négoce international
de services : résultats de la consultation mondiale****Document établi par les équipes spéciales de la balance courante
et de la mondialisation¹***Résumé*

La note d'orientation sur le négoce international et les producteurs sans usine, élaborée conjointement par l'équipe spéciale de la balance courante et l'équipe spéciale de la mondialisation, aborde divers aspects des arrangements de production mondiaux et leur prise en compte dans l'établissement des comptes nationaux et de la balance des paiements. Elle a été envoyée à tous les États Membres de l'ONU et a fait l'objet d'une consultation mondiale. Le présent document est une synthèse des résultats de cette consultation.

¹ Document établi par Silvia Matei (FMI, cosecraire de l'équipe spéciale de la balance courante) et revu par Maria Borga (FMI, coprésidente de l'équipe spéciale de la balance courante) et Jennifer Ribarsky (FMI, secrétaire de l'équipe spéciale de la mondialisation).



I. Introduction

1. **Les réponses reçues dans le cadre de la consultation mondiale reflètent aussi bien les vues des spécialistes de la balance des paiements que celles des spécialistes de la comptabilité nationale.** Sur les réponses des 66 pays participants, 27 concernaient à la fois la balance des paiements et la comptabilité nationale (environ 40 %), 23 concernaient uniquement la balance des paiements et 16 concernaient uniquement la comptabilité nationale (fig. 1). Les pays européens ont été les plus nombreux à participer (44 % des participants). La consultation s'est déroulée du 23 septembre au 21 octobre 2021.

II. Questions conceptuelles

2. *La note d'orientation aborde trois grandes questions conceptuelles. Il s'agit : i) d'isoler les transactions relatives aux producteurs de biens sans usine dont les activités relèvent d'arrangements de fabrication mondiaux et de proposer des solutions adaptées pour traiter ces transactions ; ii) d'expliquer les raisons pour lesquelles les biens faisant l'objet d'un négoce international sont enregistrés en tant qu'exportations négatives ; iii) de clarifier les orientations relatives à la définition et au traitement du négoce international de services.*

3. **Les propositions relatives aux arrangements de fabrication mis en place par des producteurs sans usine ont reçu un large soutien.** La grande majorité des sondés a approuvé la proposition tendant à ce que la production du contractant soit considérée comme un bien lorsqu'elle relève d'un arrangement de fabrication mis en place par un producteur sans usine et comme un service lorsqu'elle découle d'un arrangement de transformation (fig. 3). Il ne devrait pas y avoir de distinction entre entreprises affiliées et entreprises non affiliées dans la classification des transactions concernant les producteurs sans usine (fig. 4). Tandis qu'une petite majorité des sondés (52 %) était favorable à ce que les activités relatives aux producteurs sans usine soient considérées comme des activités manufacturières et à ce que les transactions de ces producteurs soient enregistrées sur une base brute (fig. 2), 75 % d'entre eux ont estimé qu'il fallait ajouter une ou plusieurs composantes supplémentaires au compte des biens, avec toutefois un partage égal des avis entre les deux options proposées à cet égard² (fig. 5). Les sondés se sont généralement accordés à dire qu'un arbre de décision était utile (fig. 6). Ils ont cependant estimé que cet arbre devait être plus complet de manière à couvrir un plus grand nombre de situations et à clarifier le travail de comptabilisation.

4. **La grande majorité des sondés a adhéré au raisonnement selon lequel les biens faisant l'objet d'un négoce international devaient être enregistrés en tant qu'exportations négatives (fig. 8)** et s'est dite favorable à l'ajout d'explications supplémentaires dans les nouvelles normes.

5. **La majorité des sondés a approuvé les propositions relatives à la notion de « négoce international de services » (fig. 9) et estimé qu'il était judicieux d'enregistrer les frais séparément du service en tant que tel (fig. 10).** Une faible majorité (environ 60 %) a jugé que la solution proposée pour le traitement des *services groupés* était acceptable d'un point de vue conceptuel (fig. 11) et de nature à renforcer l'harmonisation du Manuel de la balance des paiements (MBP) et du Système de comptabilité nationale (SCN) avec le compte satellite du tourisme (CST). Plusieurs sondés ont toutefois souligné que sa mise en application poserait certaines difficultés pratiques et qu'il y avait des risques de disparités entre pays.

² L'option 1 consiste à ajouter une composante supplémentaire dans la catégorie « Marchandises générales » (compte des biens). L'option 2 consiste à ajouter des composantes supplémentaires dans les catégories « Marchandises générales » et « Exportations nettes de biens dans le cadre du négoce international ».

III. Méthodes de compilation actuelles

6. **La plupart des sondés ont déclaré que les institutions de leur pays n'étaient pas en mesure de recenser les unités dont certaines activités relevaient d'arrangements de fabrication mondiaux et d'établir des estimations pour ces activités (fig. 12).** Environ 60 % des sondés ont indiqué que les arrangements de fabrication mondiaux étaient d'une grande importance ou d'une importance moyenne pour l'économie de leur pays. Les 40 % restants ont déclaré que ces arrangements avaient une faible importance pour l'économie de leur pays (fig. 7). Il a été largement admis que le phénomène de la mondialisation s'intensifiait, et ce point de vue était également partagé par les pays qui n'étaient pas encore en mesure d'en quantifier l'ampleur. Cela dit, seul un nombre relativement petit de pays (environ 14)³ s'est déclaré disposé à participer, à titre expérimental, à un exercice d'estimation des postes supplémentaires qu'il était proposé d'ajouter pour les activités des producteurs sans usine, et la moitié de ces pays seulement ont indiqué qu'ils souhaitaient recevoir des conseils sur l'établissement des estimations (fig. 14).

7. **La plupart des sondés ont estimé que les arrangements de production mondiaux étaient complexes et que l'enregistrement des activités menées dans le cadre de ces arrangements posait des difficultés dans la pratique.** Les principales difficultés pratiques que les sondés ont relevées quant à l'établissement d'estimations relatives aux activités des producteurs sans usine (fig. 13) étaient : i) l'identification, dans les principaux registres et dans les bases de données complémentaires, telles que les registres douaniers, des entreprises dont certaines activités relevaient d'arrangements de production mondiaux, ainsi que la détermination de la propriété des intrants matériels ; ii) la mise au point d'instruments de collecte de données adéquats, en raison d'un manque de capacités. En ce qui concerne les services d'intermédiation liés au commerce, plusieurs sondés ont fait savoir que leurs sources de données ne leur permettaient pas de distinguer les frais d'intermédiation des composantes du service à proprement parler et, dans certains cas, des biens ou d'autres transactions opérées avec des entreprises affiliées. D'autres ont déclaré avoir des difficultés à trouver et à obtenir des informations sur les arrangements mondiaux relatifs aux services d'intermédiation, ainsi que sur les frais implicites que facturent les plateformes d'intermédiation numériques, en particulier pour le secteur des ménages.

8. **En ce qui concerne les produits groupés, certains sondés ont indiqué que les sources de données disponibles leur permettaient de séparer les postes importants, comme le transport de passagers et le logement dans le cas des services groupés que proposent les tour-opérateurs, tandis que d'autres ont fait savoir qu'ils avaient des difficultés à séparer les services et ont proposé que le montant total soit enregistré dans la catégorie dont relevait le service principal, généralement les voyages.** Il a été signalé que la ventilation des services avait des implications importantes pour les pays européens qui appliquaient le système européen des comptes 2010 (SEC 2010), dans le cadre duquel les produits groupés étaient considérés comme un seul produit aux fins de l'établissement des comptes nationaux, de l'indice des prix à la consommation harmonisé et des enquêtes sur le budget des ménages. Les composantes des services groupés doivent toutefois être séparées pour l'établissement du CST.

³ Dans les cas de la Colombie et des Philippines, la Banque centrale et l'organisme national de statistique se sont tous deux déclarés disposés à participer à l'exercice.

Annexe

Liste des tableaux et graphiques

Figure 1
Nombre de répondants par domaine statistique

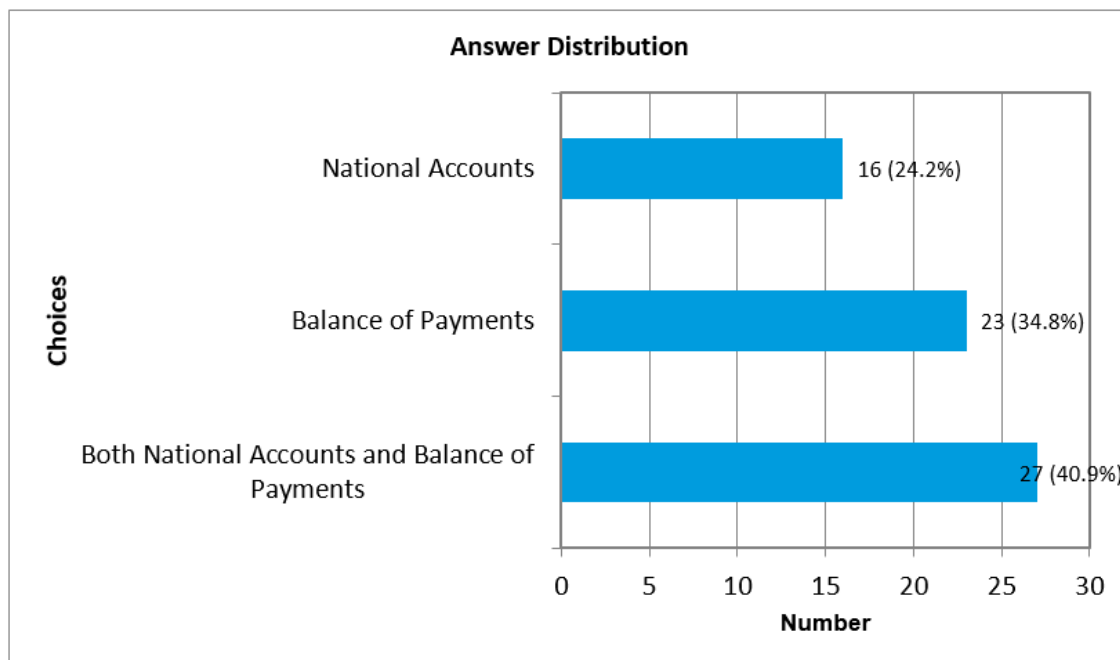
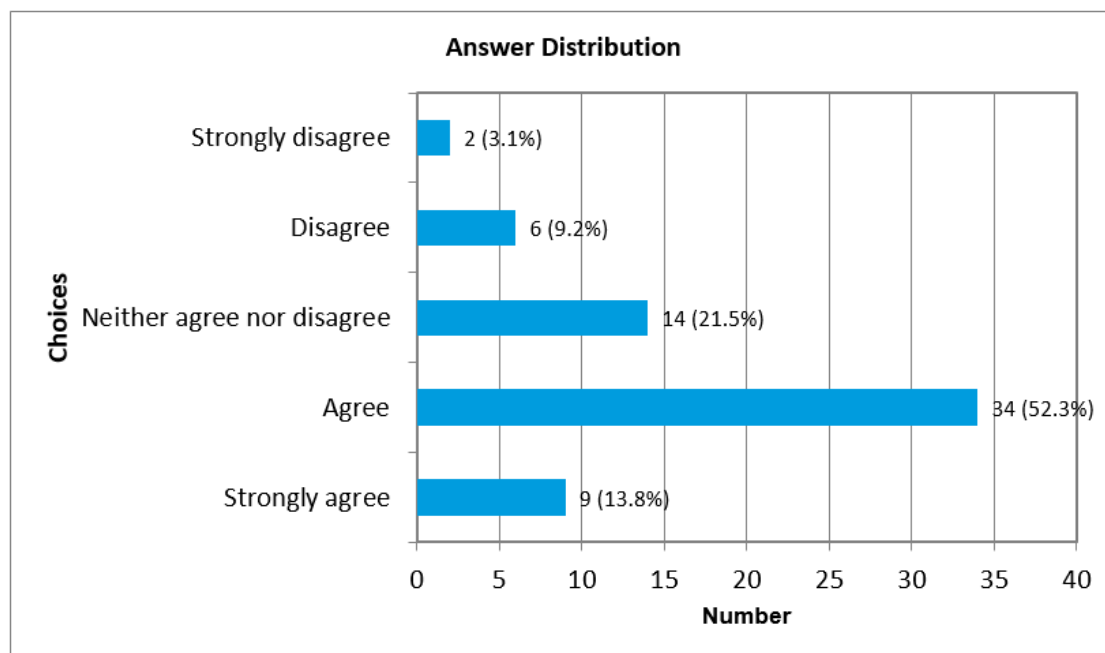


Figure 2
Avis sur la classification des activités relatives aux producteurs sans usine parmi les activités manufacturières et l'enregistrement des transactions de ces producteurs sur une base brute



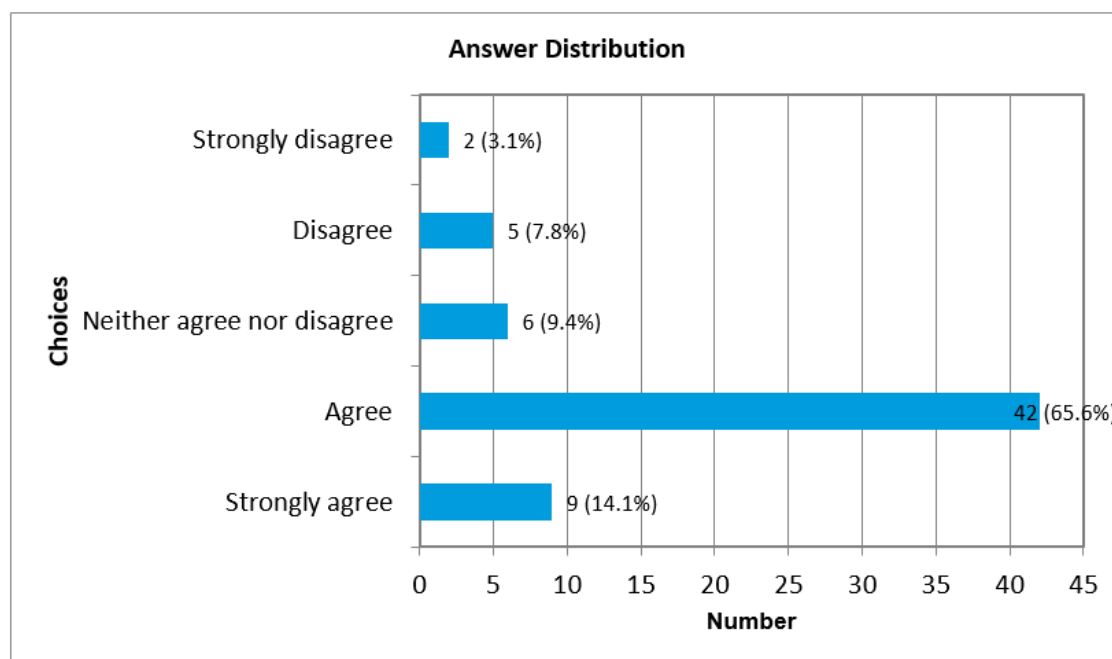
De nombreux sondés ont estimé que l'enregistrement des transactions des producteurs sans usine sur une base brute était en théorie une idée judicieuse. Les principaux arguments étaient que les activités des producteurs sans usine relevaient davantage de la fabrication que du commerce et que ces producteurs exerçaient un certain contrôle sur le processus de fabrication (fourniture de produits de propriété intellectuelle, contrôle des processus de

production, participation à la distribution des biens finaux, etc.). Des travaux de recherche plus approfondis sont cependant nécessaires pour cerner pleinement les implications pratiques de la proposition. Les sondés opposés à l'idée ont jugé que la classification des activités des producteurs sans usine parmi les activités manufacturières aboutirait à une surestimation de la production ou de la valeur ajoutée brute du secteur manufacturier par rapport à celle des autres secteurs. Selon eux, la fourniture de produits de propriété intellectuelle ne suffisait pas pour que l'on puisse considérer que le commettant exerçait des activités manufacturières lorsque celles-ci étaient en fait menées par des contractants étrangers.

Il fallait en outre clarifier des questions telles que : i) la classification des actifs commerciaux (les marques déposées, par exemple) parmi les produits de propriété intellectuelle ; ii) la classification potentielle des entités ad hoc parmi les producteurs sans usine. D'un point de vue pragmatique, il convenait aussi de déterminer : i) si l'ajout d'un sous-poste dans le compte des biens rendait service aux utilisateurs ; ii) si l'accent devait être mis sur la distinction entre transactions nationales et transactions internationales ou sur la distinction entre production/fabrication et activités strictement commerciales ; iii) si le traitement non homogène des activités des producteurs sans usine risquait d'accroître les disparités entre pays.

Figure 3

Soutien à la proposition tendant à ce que la production du contractant soit considérée comme un bien lorsqu'elle relève d'un arrangement de fabrication par un producteur sans usine et comme un service lorsqu'elle découle d'un arrangement de transformation



De nombreux sondés étaient d'accord sur le principe avec la proposition. Toutefois, de gros doutes ont à nouveau été exprimés quant aux possibilités d'application pratique. Des sondés ont souligné qu'il était difficile d'obtenir les informations nécessaires pour établir une distinction entre un arrangement de fabrication par un producteur, dans le cadre duquel le propriétaire des matières premières était le contractant, et un arrangement de transformation, dans le cadre duquel le propriétaire des matières premières était le commettant. De plus, on ne sait généralement pas dans quelle mesure les produits de propriété intellectuelle sont fournis par le commettant. Certains sondés ont considéré qu'il serait plus logique d'enregistrer en tant que bien, dans les tableaux des ressources et des emplois, la production d'un contractant auquel fait appel un producteur sans usine, mais que le fait que le commettant soit ou non un producteur sans usine était sans importance du point de vue de la production du contractant, qu'il s'agisse d'un arrangement de fabrication par un producteur sans usine ou d'un arrangement de transformation.

Figure 4
Soutien à la proposition selon laquelle la classification des activités des producteurs sans usine ne devrait pas dépendre de l’affiliation avec le contractant chargé de la transformation des biens

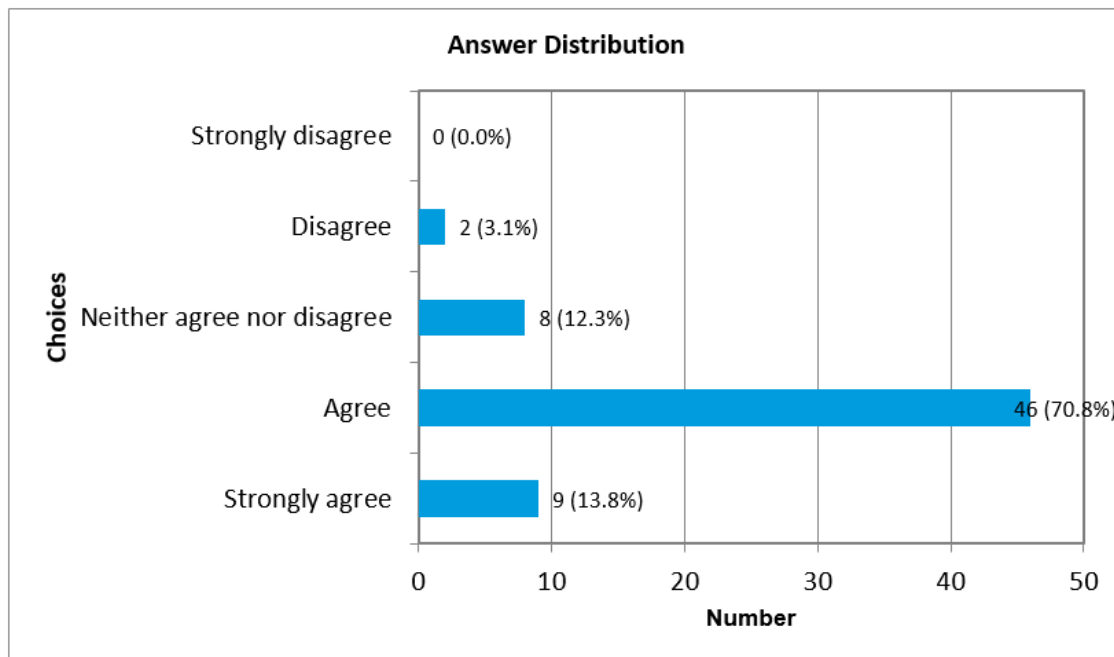


Figure 5
Préférence entre les options proposées pour l’ajout d’un ou de plusieurs postes supplémentaires à la composante type « Biens » de la balance des paiements

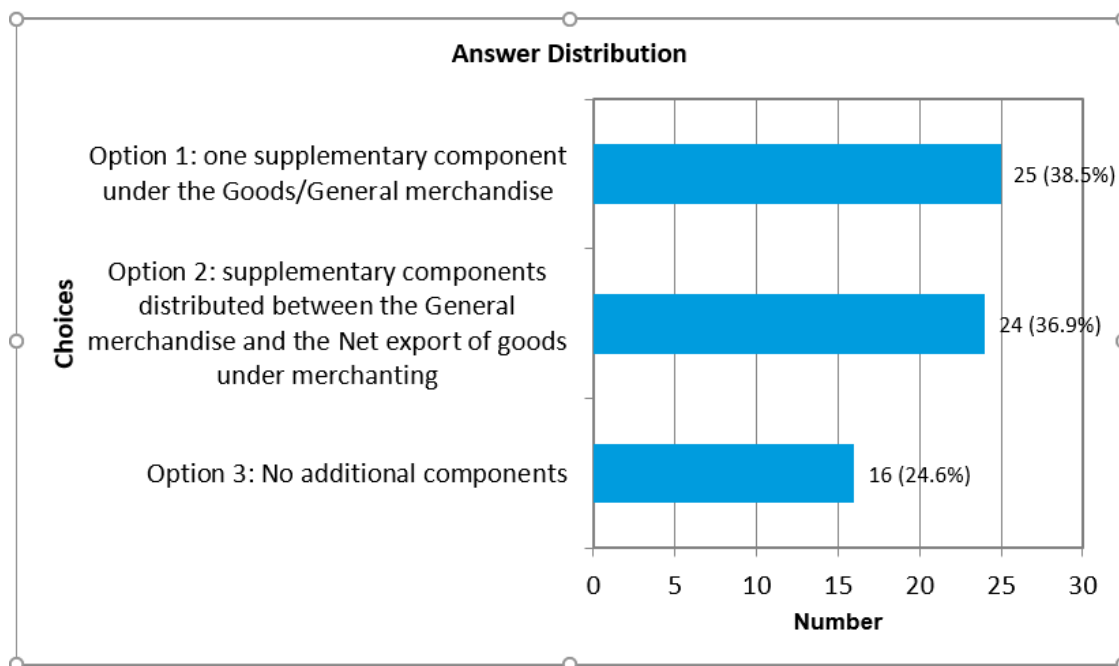


Figure 6
Avis sur l'utilité d'un arbre de décision

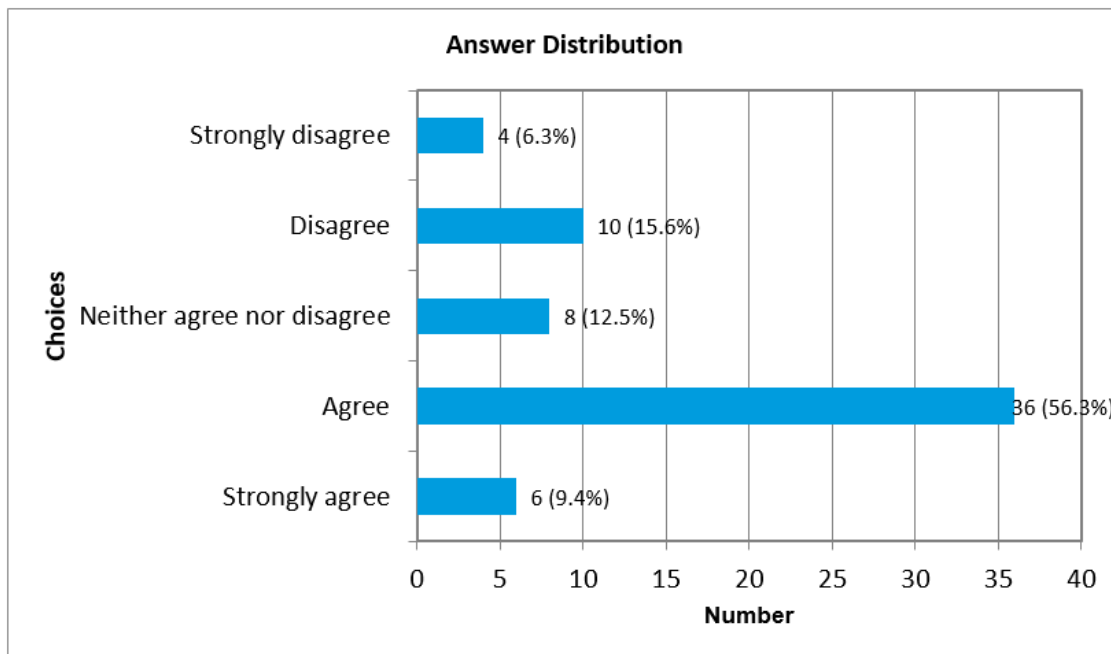


Figure 7
Avis sur l'importance des arrangements de fabrication mondiaux pour l'économie des différents pays

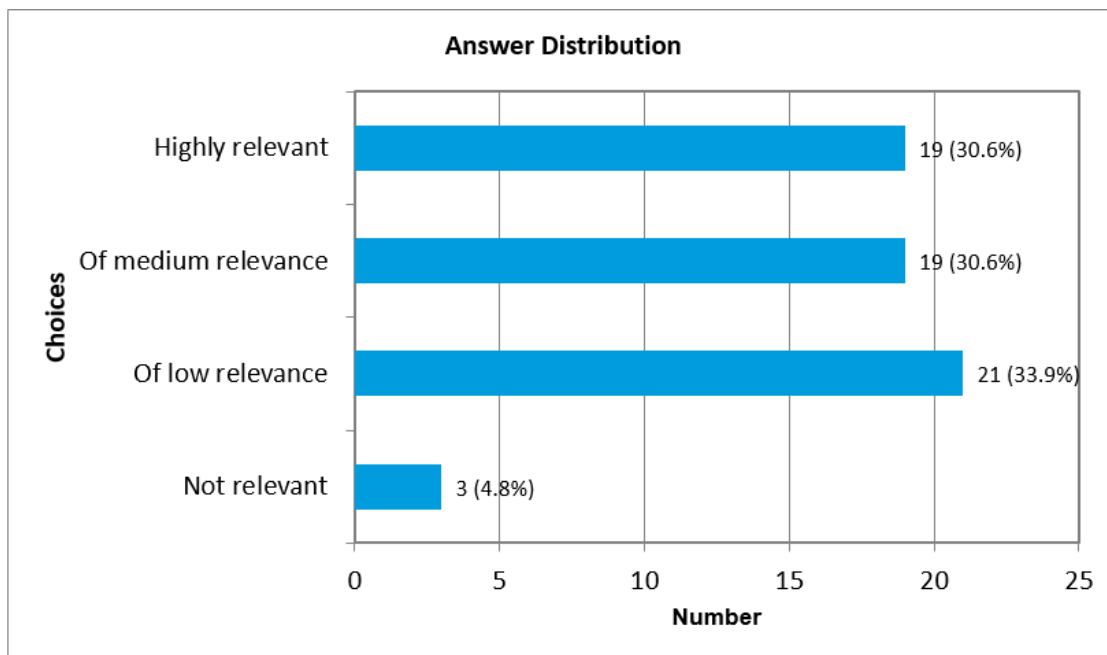


Figure 8
Soutien à la proposition tendant à ce que les biens faisant l'objet d'un négoce international continuent d'être enregistrés en tant qu'exportations négatives

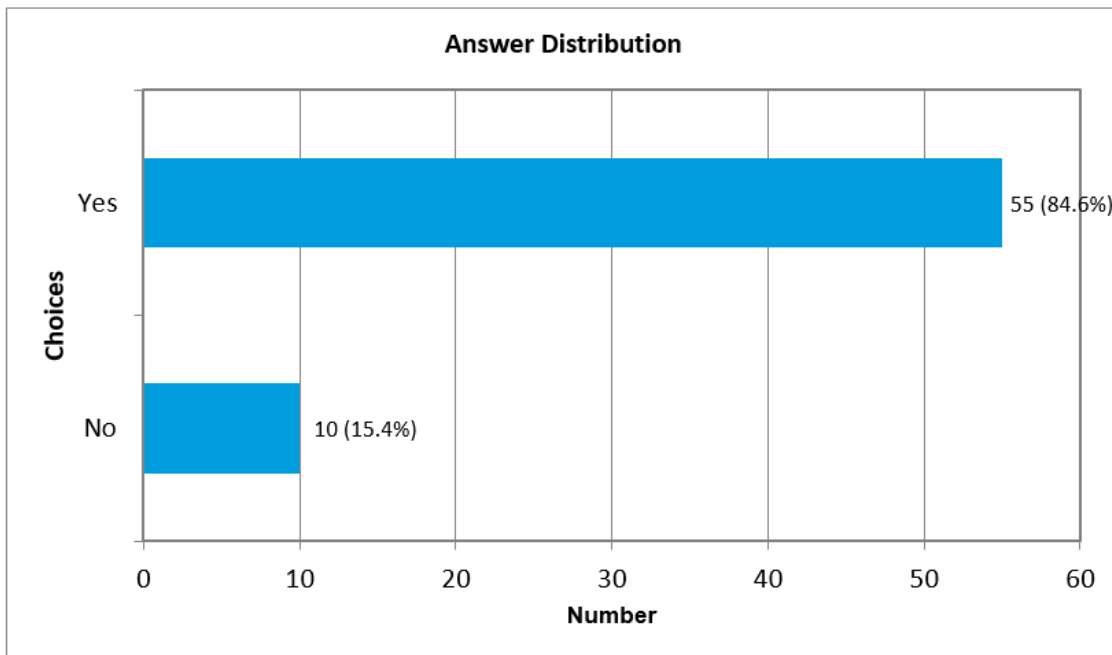


Figure 9
Avis sur la conclusion de l'équipe spéciale selon laquelle l'enregistrement du « négoce international de services » est impossible

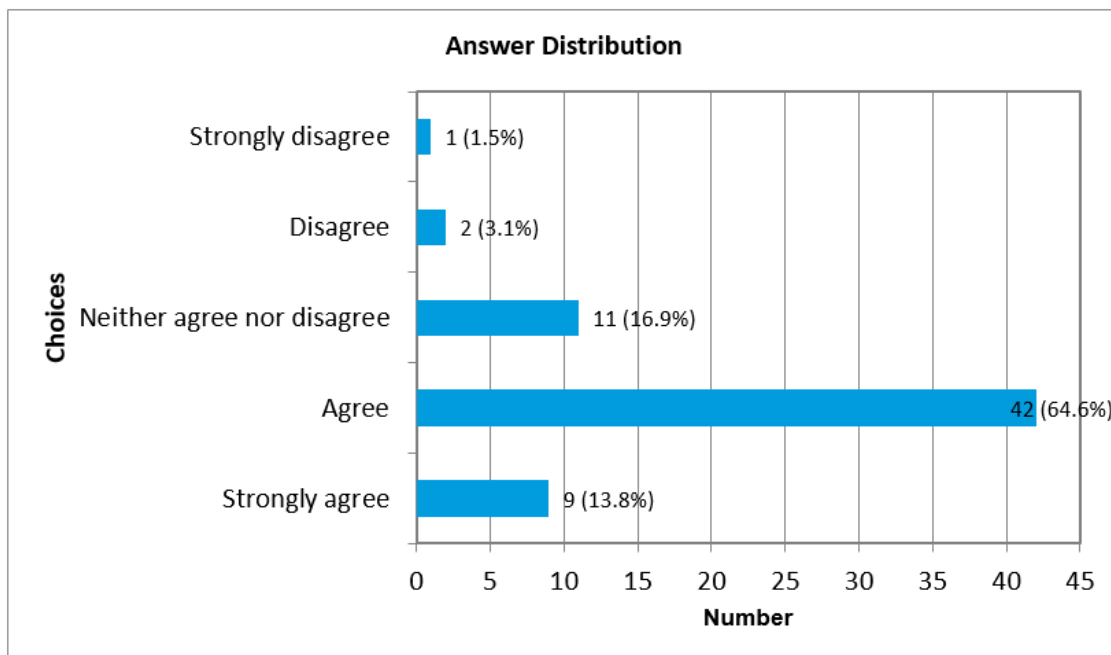


Figure 10

Soutien à la proposition tendant à ce que les frais d'intermédiation fassent l'objet d'un sous-poste supplémentaire dans la catégorie « Services liés au commerce »

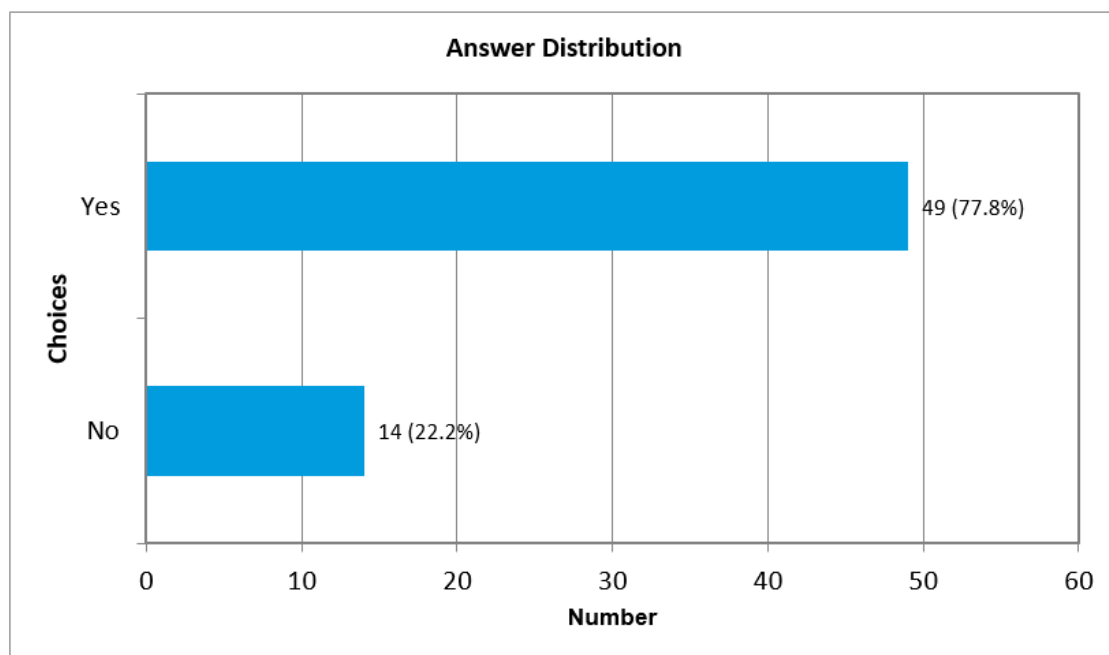


Figure 11

Avis sur la proposition tendant à ce que les services groupés, comme ceux que proposent les tour-opérateurs, ne soient PAS considérés comme un nouveau produit, et à ce que les différents services soient enregistrés séparément dans les comptes internationaux

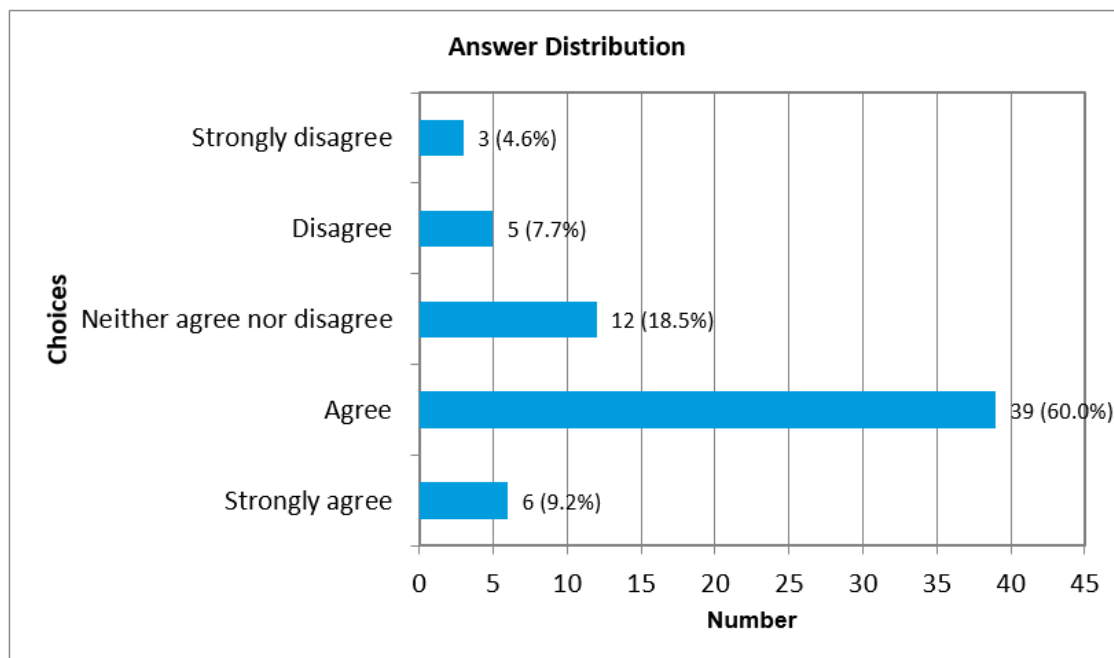


Figure 12
Capacité des institutions nationales à recenser les unités dont certaines activités relèvent d'arrangements de fabrication mondiaux et à établir des estimations pour ces activités

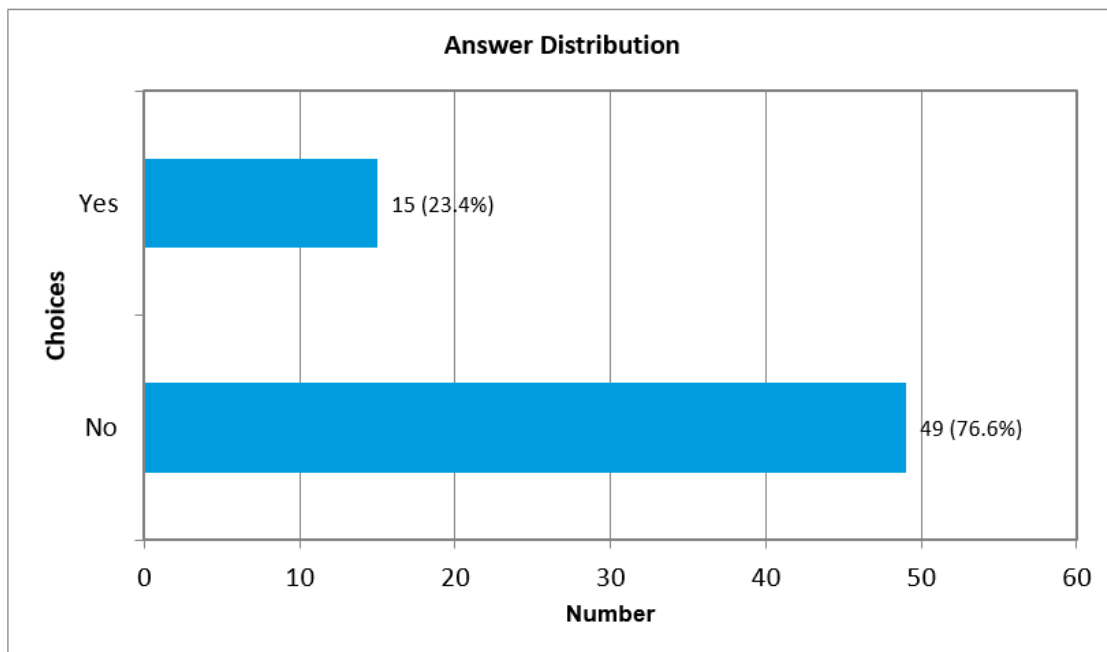


Figure 13
Difficultés pratiques que les institutions nationales déclarent risquer de rencontrer dans l'établissement d'estimations relatives aux arrangements de fabrication mondiaux

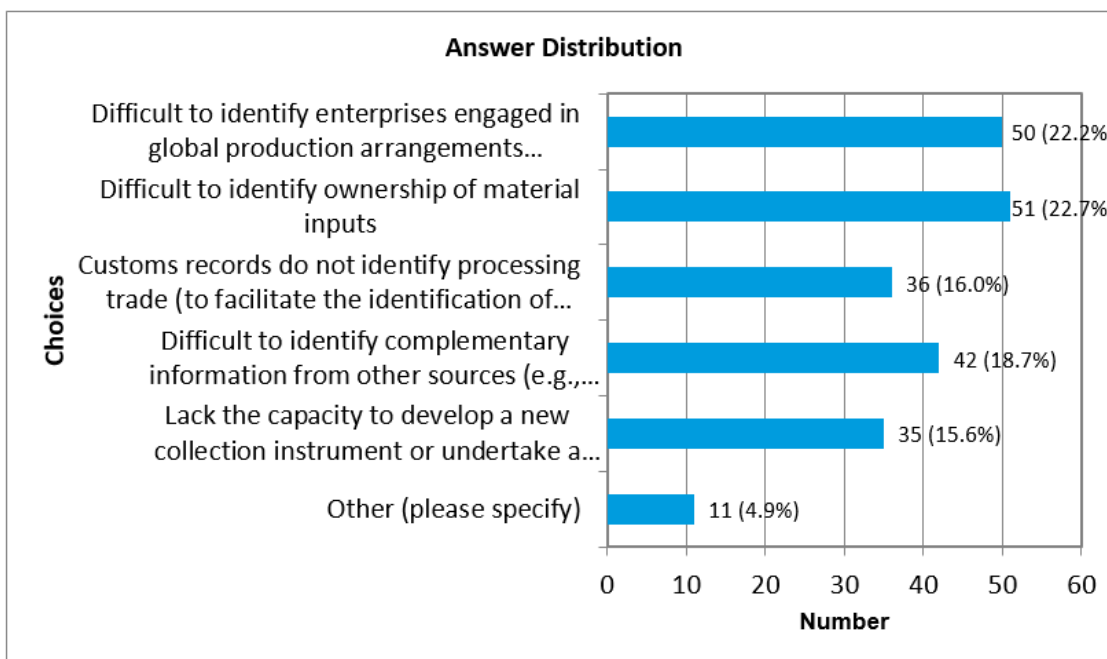
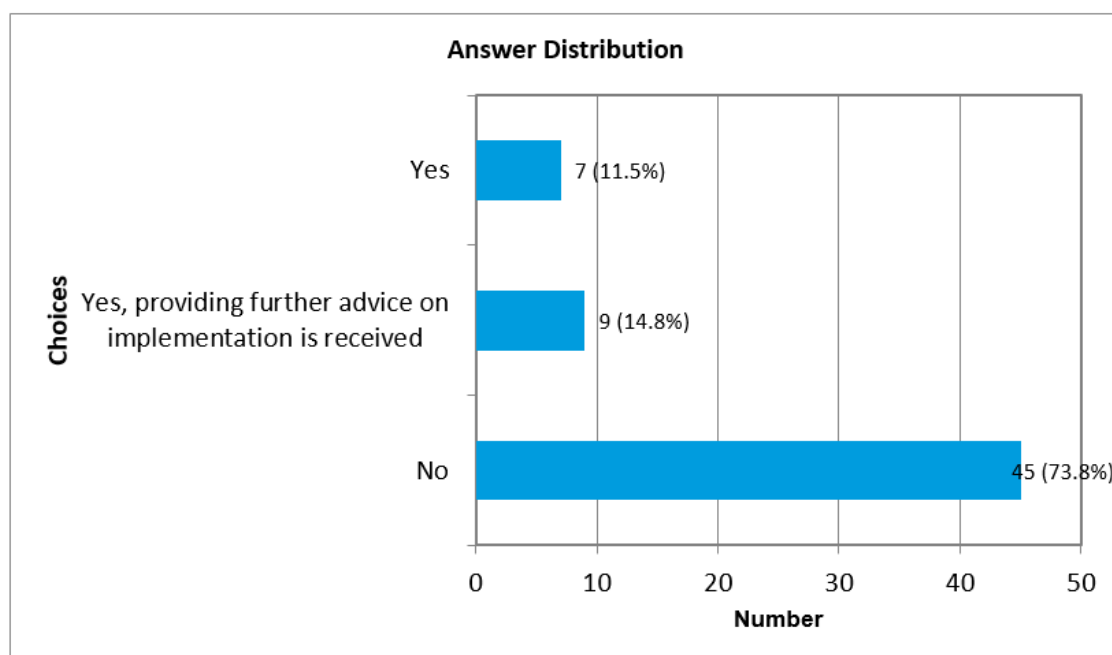


Figure 14

Disposition des institutions nationales à participer, à titre expérimental, à un exercice d'estimation des postes supplémentaires qu'il est proposé d'ajouter pour les activités des producteurs sans usine



Note : Dans le tableau ci-dessus, les neuf réponses sont en fait celles de sept pays, car dans deux cas, les deux institutions interrogées ont répondu.